



Association for the  
Development of  
Education in  
Africa



GLOBAL BOOK  
ALLIANCE

# CADRE DE POLITIQUE CONTINENTALE DU LIVRE ET DE LA LECTURE DE L'UNION AFRICAINE

Juin 2019

*Commandité par la Commission de l'Union africaine (CUA) en 2009 et révisé par  
l'Association pour le développement de l'Éducation en Afrique (ADEA) en 2019 avec le  
soutien technique de Ruth Makotsi, Aliou Sow et Lily Nyariki.*

## Sigles et abréviations

ADEA	Association pour le développement de l'éducation en Afrique
Sida	Syndrome d'immunodéficience acquise
UA	Union africaine
COMEDAF	Conférences des ministres de l'Éducation de l'Union africaine
PIB	Produit intérieur brut
AML	Alliance mondiale du livre
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
TIC	Technologie de l'information et de la communication
ISBN	Numéro international normalisé du livre
S&E	Suivi et évaluation
CNDL	Conseils nationaux de développement du livre
PNL	Politique nationale du livre
ONG	Organisation non gouvernementale
IAD	Impression à la demande
CER	Communautés économiques régionales
R-D	Recherche-développement (innovation)
ODD	Objectifs de développement durable
STI	Science, technologie et innovation
TdR	Termes de référence
ONU	Organisation des Nations Unies
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
GTLME	Groupe de travail sur les livres et le matériel éducatif

## INTRODUCTION

Le début de la formulation de politiques nationales du livre dans les pays en développement remonte véritablement aux années 1980, et ce, parallèlement à la création de conseils nationaux de promotion du livre sous l'égide de l'UNESCO. Plusieurs forums ont été organisés pour discuter des modalités et des structures pour la mise en place de ces institutions. Au cours d'un de ces forums, qui s'est tenu à New Delhi en août 1993, les délégués, principalement d'Asie et d'Afrique, ont souligné la nécessité de formuler des Politiques nationales du livre pour guider le développement de l'industrie du livre sous la coordination des Conseils nationaux de développement du livre. Cette mobilisation a incité l'UNESCO à publier en 1997 des principes directeurs relatifs à l'élaboration de Politiques nationales du livre.

La publication de l'UNESCO, intitulée « *La politique nationale du livre : un guide pour le travail sur le terrain* », reconnaît que la structure complexe de l'industrie du livre exige une approche multidisciplinaire en ce qui concerne son développement impliquant tant les pouvoirs publics que le secteur privé. Elle identifie, en outre, certains des facteurs en jeu dans l'industrie du livre, notamment le droit d'auteur, la langue, le savoir autochtone, la technologie et les pratiques commerciales, qui nécessitent l'élaboration d'une législation complète pour guider son développement et régir les pratiques des parties prenantes. Bien que les appels à formuler des politiques du livre se soient poursuivis depuis lors, aucun pays africain ne peut se targuer d'avoir une politique nationale globale du livre, c'est-à-dire une politique qui traite de toutes les questions transversales de l'industrie du livre.

Une politique est une déclaration d'intention d'un gouvernement. Elle peut être décrite comme un ensemble de principes de base guidant un gouvernement dans la poursuite de certains objectifs et actions dans un secteur particulier. Par conséquent, bien qu'elle se fasse souvent dans le cadre d'un processus participatif public, la formulation des politiques est du ressort du gouvernement. En Afrique, la reconnaissance du secteur du livre par les gouvernements se limite à l'exécution des programmes scolaires, d'où l'accent mis sur les politiques spécifiques aux manuels scolaires. La valeur des livres généraux, culturels et même savants reste méconnue. Dans la poignée de pays où des progrès ont été accomplis dans l'élaboration d'une politique du livre plus large, cet effort a eu tendance à être piloté principalement par le secteur privé. Par conséquent, les gouvernements nationaux se sont montrés réticents à ratifier des documents de politique émanant de l'extérieur de leurs structures administratives ou politiques.

L'absence de politiques favorables et globales continue d'entraver la croissance de l'industrie africaine du livre – sa compétitivité sur le marché mondial et sa capacité à répondre adéquatement aux besoins éducatifs, culturels et sociaux souhaitables du continent. La contribution de l'Afrique au commerce mondial du livre demeure faible (estimée à moins de 5 %, dont plus de 80 % de manuels scolaires), tandis que la contribution du commerce local du livre au PIB national est négligeable. C'est peut-être cette maigre contribution à la cagnotte nationale qui rend les gouvernements peu enthousiastes à l'égard du secteur du livre. Outre sa contribution économique directe, l'industrie du livre est essentielle au développement éducatif et social d'un pays et, partant, à son véritable statut de nation.

# 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

## 1.1 Contexte

L'Union africaine (UA) a une vision d'une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens, et représentant une force dynamique pour prendre la place qui lui revient de droit sur la scène internationale et dans l'économie du savoir, telle qu'énoncée dans l'Agenda 2063 pour l'Afrique. Cette vision repose sur le développement des ressources humaines de l'Afrique. La Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique 2016-2025 (CESA) appelle donc à réorienter les systèmes d'éducation et de formation de l'Afrique pour qu'ils répondent aux besoins de connaissances, de compétences, de qualifications, d'innovations et de créativité requis pour maintenir les valeurs essentielles de l'Afrique et promouvoir son développement durable. Si l'éducation constitue le principal instrument pour parvenir au développement humain, social et économique, il convient de dire cependant que le continent demeure confronté à de graves difficultés en matière d'éducation à tous les niveaux. Pour relever ces défis, les sommets des chefs d'État et de gouvernement et les Conférences des ministres de l'Éducation ont continué de réaffirmer la nécessité d'accroître l'accès à l'éducation, d'en améliorer la qualité et la pertinence et de garantir l'équité. La clé de l'accès et de la qualité réside dans la disponibilité de matériels d'enseignement et d'apprentissage pertinents et de qualité, y compris les livres, dans le système scolaire et pour l'apprentissage tout au long de la vie.

Reconnaissant que l'accès à un large éventail de livres est essentiel pour fournir les connaissances et les compétences nécessaires à l'augmentation de la productivité et à la création de richesses, les professionnels africains du livre n'ont pas relâché leurs efforts pour faire pression sur les gouvernements, afin qu'ils incluent le secteur du livre dans les plans nationaux de développement. En effet, l'adoption de politiques visant à faciliter, entre autres, l'expansion des réseaux de bibliothèques, la promotion de la lecture, la suppression des taxes et des droits de douane sur les livres, le soutien à l'édition en langues locales, etc. permettrait aux éditeurs africains de diversifier leurs listes et de produire des livres pertinents pour le programme de développement de l'Afrique. De plus, un secteur du livre revigoré entraînerait l'expansion des marchés, générerait davantage de recettes et augmenterait sa contribution financière à l'économie.

C'est dans ce contexte que le plus grand conglomérat de gouvernements africains chargé de diriger le développement du continent, à savoir l'Union africaine, a pris des mesures décisives pour faciliter la formulation et l'adoption subséquente de politiques nationales du livre, en élaborant un cadre politique continental du livre et de la lecture.

Les efforts renouvelés en faveur de l'élaboration de politiques nationales du livre remontent véritablement au lancement de la deuxième Décennie de l'éducation pour l'Afrique lors de la deuxième Conférence des ministres de l'Éducation de l'Union africaine, tenue le 7 septembre 2006 à Maputo, au Mozambique. Ce forum a reconnu la nécessité d'un système éducatif local pour l'Afrique, afin de répondre au mieux aux besoins socioculturels, politiques et économiques du continent. Un appel a été lancé pour valoriser davantage les connaissances locales et développer une vision plus

positive de la capacité de l’Afrique à trouver des solutions aux nombreux défis auxquels le continent est confronté, y compris la mobilisation de la diaspora. L’élaboration de matériels d’enseignement et d’apprentissage a été identifiée comme l’un des sept domaines de la deuxième Décennie de l’éducation proclamée par l’Union africaine. La nécessité d’améliorer la production de matériels d’enseignement et d’apprentissage de qualité et l’accès aux dits matériels est également relevée dans la Stratégie continentale de l’éducation pour l’Afrique 2016-2025.

L’Union africaine a organisé la première Conférence panafricaine sur la restauration de l’éducation en mars 2009, à laquelle ont participé des organisations clés du secteur du livre issues de toute l’Afrique. Cette conférence s’est concentrée sur quatre thèmes clés, à savoir les langues africaines, les programmes d’enseignement, la lecture et l’écriture et le développement du secteur du livre. L’un des résultats de la conférence a été l’élaboration d’un avant-projet de cadre de politique continentale du livre, décrivant les domaines à développer de toute d’urgence le long de la chaîne du livre si l’on veut que le secteur réponde véritablement aux besoins éducatifs du continent concourant à sa renaissance.

En juin 2019, l’Union africaine (UA) s’est jointe à l’Association pour le développement de l’éducation en Afrique (ADEA) et à l’Alliance mondiale du livre (AML) pour organiser un atelier régional de haut niveau sur les politiques nationales du livre et de la lecture en Afrique, afin d’actualiser le premier avant-projet et de consolider les efforts visant à encourager les gouvernements africains et les partenaires internationaux clés à faciliter la formulation, la ratification et l’application des Politiques nationales du livres (PNL) à travers le continent. L’avant-projet de cadre de politique du livre et de promotion de la lecture (avant-projet 1) représente donc les préoccupations, les intérêts et les intentions des décideurs politiques africains au sein des ministères concernés et aux plus hauts niveaux.

## ***1.2 Justification de l’élaboration de la Politique du livre***

L’ODD 4, qui vise à « Assurer l’accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d’égalité, et promouvoir les possibilités d’apprentissage tout au long de la vie », identifie l’éducation comme un facteur clé du développement durable. Après les enseignants, les livres sont les principaux outils pour faciliter l’alphabétisation et sont donc essentiels à la réalisation des objectifs éducatifs. L’amélioration de l’accès aux livres pertinents est donc une condition préalable pour offrir des possibilités d’apprentissage continu et garantir une alphabétisation fonctionnelle.

Le développement durable exige également la communication efficace de l’information pertinente aux populations pour les aider à s’attaquer aux causes de la pauvreté. Des livres en langues locales permettraient à la majorité des citoyens d’avoir un plus grand accès aux connaissances se rapportant au développement durable et aux compétences dans tous les secteurs (éducation, santé, environnement, eau, énergie, industrie, égalité des sexes, paix et sécurité, génération de revenus, etc.)

L’Agenda 2063 de l’UA, le projet et plan directeur de l’Afrique pour transformer le continent en puissance mondiale de l’avenir, vise à faciliter le développement socioculturel, politique et économique de l’Afrique. L’un des principaux objectifs de l’Agenda se décline comme suit : « les citoyens bien formés et la révolution des

compétences sont sous-tendus par la science, la technologie et l'innovation ». Cela exige une révision des systèmes éducatifs et la disponibilité de ressources d'apprentissage adaptées pour répondre aux besoins de programmes d'éducation et de formation élargis. Les livres sont respectivement les sources les plus accessibles, les plus abordables et les plus durables du savoir scientifique. En outre, les livres reposant sur des recherches locales et publiés localement incitent les citoyens à penser et à agir conformément à l'armature morale de leur société et fournissent la « base de référence qualitative » pour guider la formulation des politiques dans le nouveau discours sur la renaissance africaine. Le développement de l'édition en Afrique, en particulier dans les domaines de la culture et de la science, de la technologie et de l'innovation (STI), garantira donc une base de connaissances élargie pour des solutions locales à la problématique du développement du continent.

En tant qu'expression artistique de la culture, l'édition locale est essentielle pour réaliser la diversité et le pluralisme culturels, en permettant une communication ouverte dans un contexte donné. Le pluralisme culturel mondial favorise la compréhension et l'appréciation des diverses identités ainsi que la tolérance et la coopération entre les différentes sociétés. L'on ne saurait donc trop insister sur l'intérêt de renforcer l'édition africaine pour qu'elle réponde à des normes internationales compétitives ainsi que d'exposer les érudits et la culture africains à la communauté mondiale. L'accroissement du commerce transfrontalier du livre permettra une meilleure compréhension entre les pays africains, d'une part, et entre l'Afrique et d'autres communautés, d'autre part, et favorisera ainsi la collaboration, le commerce extérieur, la paix et la sécurité.

### *1.3 Domaines d'intérêt stratégique*

Malgré la valeur du livre et le rôle qu'il joue dans le développement des sociétés, l'industrie africaine du livre reste à la traîne. Les défis auxquels est confronté le développement de l'industrie sont notamment l'inadéquation des compétences, en particulier dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) ; le sous-développement des marchés (aux niveaux local et international) ; la concurrence déloyale des acteurs multinationaux et des éditeurs étatiques ; la fiscalité élevée ; des systèmes éducatifs qui ne favorisent pas la culture de la lecture ; l'absence de cadres juridiques et d'environnements politiques favorables au développement général du secteur du livre.

L'industrie du livre en Afrique peut être caractérisée comme suit :

- 1.3.1 Dans le domaine **de l'écriture**, la majorité des écrivains rédigent surtout des manuels scolaires, dont les marchés sont mieux assurés grâce à des projets financés par les gouvernements. La sphère des livres généraux, tels que les livres de littérature et les ouvrages professionnels, les livres en langue locale et les livres universitaires ou savants, demeure dominée par les éditeurs étrangers. Au nombre des raisons de la limitation de l'écriture dans ces domaines, figurent le manque d'opportunités de formation pour les écrivains en Afrique, la censure par certains gouvernements des livres considérés comme politiquement incorrects, le manque d'incitations telles que les prix littéraires et le financement de la recherche pour les auteurs, la piraterie, la faiblesse des revenus générés par

les redevances et l'absence d'associations d'écrivains organisées efficaces pour promouvoir et développer l'écriture africaine.

1.3.2 L'**édition** de livres continue d'être dominée par les manuels scolaires, bien qu'il y ait eu une augmentation des investissements dans les lecteurs pour enfants au cours des deux dernières décennies grâce aux achats effectués dans le cadre de projets financés par des donateurs. La qualité des produits s'est également améliorée, mais il faut encore plus de professionnalisme dans la révision et davantage de créativité dans la conception, alors que le faible financement des bibliothèques publiques et institutionnelles continue d'entraver la publication d'ouvrages universitaires et savants.

1.3.3 Il est avéré au plan pédagogique que l'on pense et fonctionne le mieux dans sa langue maternelle. Parmi les populations africaines ayant reçu une alphabétisation de base, 80 % d'entre elles savent lire et écrire dans leur langue maternelle, alors que seulement 20 % savent lire et écrire en anglais et dans d'autres langues internationales. Pourtant, dans la plupart des pays africains, les politiques linguistiques n'encouragent l'utilisation des **langues locales** comme langues d'enseignement à l'école que pendant les trois premières années. Par la suite, le français et l'anglais deviennent les langues prédominantes d'enseignement et d'étude, ainsi que les langues officielles. Il serait avantageux pour les gouvernements de revoir les politiques linguistiques, afin de renforcer l'étude des langues africaines dans le système éducatif. Le soutien à la rédaction et à l'édition de livres en langues locales permettra de répondre aux besoins de la majorité en matière d'alphabétisation.

En outre, l'autonomisation et l'émancipation des populations africaines exigent que les politiques de développement soient fondées sur la philosophie africaine et non sur des idéologies étrangères. Cela exige des politiques linguistiques qui facilitent la mise en valeur des ressources culturelles en tant que moteurs clés du développement économique durable et du progrès social. Les gouvernements doivent renforcer les langues africaines en tant que langues de la science et de la culture en soutenant la rédaction, la traduction, la publication et la distribution d'ouvrages savants en langues africaines qui favorisent la créativité et l'innovation. La priorité devrait être accordée aux livres dans des langues transfrontalières telles que le kiswahili, le luo, l'oromo et le somali en Afrique de l'Est ; le haoussa et l'ewe en Afrique de l'Ouest ; le gbaya et le kongo en Afrique centrale ; et le barwe et le shona en Afrique australe, afin d'étendre les marchés du livre.

1.3.4 Dans les années 1990, les éditeurs avaient réussi à faire pression sur les **gouvernements** pour mettre fin au monopole du marché des manuels scolaires. Malheureusement, ces dernières années, ceux-ci sont revenus aux anciennes politiques et, dans certains pays, ont repris en main aussi bien l'édition que la distribution des manuels scolaires. Cette tendance a de graves répercussions sur la vente de livres et paralysera davantage le marché du livre, à mesure que les librairies commenceront à mettre la clef sous le paillason.

- 1.3.5 L'**impression** et la production se sont considérablement améliorées du fait de la concurrence des imprimeurs asiatiques, mais il faut encore investir dans des technologies modernes comme l'impression à la demande et l'impression numérique. De plus, en raison des taxes élevées sur le papier, les encres d'imprimerie et l'équipement, le coût de production du livre et, par conséquent, le prix du livre, demeurent élevés sur le continent.
- 1.3.6 La **distribution** du livre en Afrique a eu tendance à être saisonnière, les stocks de la majorité des librairies, en particulier celles établies dans les zones rurales, étant constitués de manuels scolaires. Les activités de marketing et de promotion sont de petite envergure et sont principalement menées par les entreprises internationales. Dans la plupart des pays, l'accès aux marchés est encore plus limité par la médiocrité des infrastructures routières. Même avec l'avènement de l'intégration régionale, le commerce transfrontalier des livres physiques reste faible, en raison de la lourdeur de la réglementation aux frontières. La vente de livres numériques, en particulier aux bibliothèques institutionnelles, enregistre une hausse constante, mais il est nécessaire de promouvoir plus vigoureusement le nouveau format de livres auprès du marché général. Pour la plupart des individus, les plateformes de lecture de livres numériques sont à la fois coûteuses et difficilement accessibles.
- 1.3.7 Le taux de croissance de l'industrie de l'édition en Afrique a été lent et intermittent, déterminé principalement par les politiques des manuels scolaires en vigueur. L'activité d'édition de livres a été rendue davantage peu rentable par une fiscalité prohibitive et d'autres prélèvements. La plupart des pays appliquent la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ou une taxe sur la vente de livres. Celles-ci vont d'un taux de 14 % à 18 % que les éditeurs répercutent naturellement aux acheteurs. Par conséquent, les livres sont trop chers pour que le public puisse se les procurer et les acheter pour la lecture de loisir en dehors des salles de classe. Les faiblesses cumulées sont une faible culture de la lecture, des marchés peu développés, une piraterie accrue et d'autres pratiques contraires à l'éthique tout au long de la chaîne du livre.
- 1.3.8 La disponibilité accrue d'Internet, même dans les zones rurales, a suscité de l'intérêt et une implication dans l'édition **numérique**. Toutefois, l'ère numérique promet certes d'ouvrir davantage de possibilités de distribution de livres sur des marchés plus vastes, mais elle présente un certain nombre de défis dans des domaines tels que les autorisations et la protection des droits d'auteur en ligne, la tarification du contenu électronique, la formation aux TIC, l'accessibilité des plateformes d'utilisateurs, ainsi que la fiabilité et le caractère abordable des connexions Internet.
- 1.3.9 Le besoin de **formation** professionnelle dans tous les domaines de l'édition de livres demeure élevé. Bien que des cours d'édition soient désormais disponibles dans certains établissements d'enseignement supérieur, ils ne sont pas spécifiques à l'édition de livres et ne sont pas disponibles dans la plupart des pays. En outre, en raison du dynamisme de l'édition, il est nécessaire d'actualiser en permanence les compétences du personnel de l'industrie, en particulier dans le domaine de l'édition numérique. Des formations en cours d'emploi adaptées à l'édition de livres peuvent être offertes par les associations

de l'industrie, mais elles exigent un financement des donateurs, lequel a diminué ces dernières années. Il est nécessaire de créer des instituts d'édition de livres et d'arts créatifs au niveau national ou régional.

1.3.10 On dénombre à travers le continent un certain nombre d'**organisations** de promotion de livre qui sont, pour l'essentiel, non gouvernementales. La majorité d'entre elles sont des associations d'éditeurs, qui représentent aussi souvent le fer de lance des activités de développement du livre. Toutefois, pour que ces efforts aient un impact significatif, l'on doit renforcer les capacités des organisations du livre (aux niveaux national, régional et continental) dans les domaines de la gouvernance, de la gestion et de la programmation.

1.3.11 Les effets négatifs de la faible culture de la lecture sur le continent ne se limitent pas à l'industrie du livre. En effet, la réalisation du développement durable dans tous les secteurs dépend d'une base d'alphabétisation fonctionnelle qui nécessite un accès continu aux nouvelles connaissances grâce à la lecture. Malheureusement, les diverses activités de promotion de la lecture entreprises à travers le continent, principalement par le secteur privé, sont trop incohérentes pour créer une forte culture de la lecture. Il est nécessaire que les gouvernements s'impliquent et apportent un soutien substantiel pour régulariser et renforcer les approches de promotion de la lecture éprouvées telles que les bibliothèques communautaires et mobiles, les tentes de lecture, les festivals des semaines du livre, etc.

Malgré les nombreux défis susmentionnés, il est regrettable que l'industrie du livre en Afrique continue de fonctionner dans un quasi-vide politique. La nécessité d'élaborer des politiques nationales du livre est donc criarde. En plus de combler les lacunes énumérées ci-dessus, les politiques nationales du livre fourniraient aux différentes parties prenantes une plateforme pour harmoniser les pratiques et, conjointement avec les gouvernements, formuler des programmes durables pour le développement du secteur du livre.

#### ***1.4 Fonctions du cadre de Politique du livre***

Le cadre de Politique du livre :

- i. renforce la jouissance des droits de l'homme dans les domaines de l'éducation, de l'information, de l'expression et de la culture ;
- ii. met en exergue l'importance des livres en tant que ressources d'information, culturelles et éducatives, et en tant que contributeurs clés au développement spirituel, socioculturel, politique et économique de l'individu et de la société ;
- iii. fournit un mécanisme durable pour permettre aux citoyens d'avoir accès aux livres ;
- iv. favorise la culture de la lecture ;
- v. garantit un soutien matériel et financier à l'édition et au commerce du livre africain ;
- vi. fournit aux parties prenantes une plateforme pour collaborer avec les gouvernements à la formulation des politiques et favoriser ainsi les partenariats avec les gouvernements ;

- vii. fournit une structure pour le développement systématique du secteur du livre conformément aux idéaux du panafricanisme et à la promotion des écrivains africains à travers le continent ;
- viii. établit le renforcement des capacités des professionnels et des organisations du secteur du livre et renforce l'appropriation du secteur ;
- ix. fournit un cadre juridique pour la gestion et la réglementation des organisations du livre ; clarifie les rôles et les responsabilités des diverses parties prenantes dans le développement du secteur du livre ; et favorise la collaboration entre les praticiens ;
- x. harmonise les politiques nationales du livre dans les pays africains ;
- xi. renforce la collaboration régionale ;
- xii. promeut le commerce national, intra-africain et international du livre ;
- xiii. augmente la contribution du secteur du livre à l'économie.

### 1.5 *Mandat et portée du cadre de Politique du livre*

Le cadre continental de Politique du livre tire son mandat des buts et objectifs de développement de divers chartes, textes, plans et programmes internationaux et continentaux. De plus, en raison de la nature multisectorielle du secteur du livre, le cadre stratégique établit un lien entre les politiques du livre et les politiques d'autres secteurs qui favorisent la création, l'édition, la distribution et la promotion de la lecture.

#### 1.5.1 Portée internationale

##### *i. Charte des Nations Unies relative aux droits de l'homme et des peuples et vision de l'UNESCO*

Les articles 19, 26 et 27 de la Charte confèrent à tout citoyen du monde les droits à la liberté d'expression, à une éducation de qualité, à la vie culturelle et aux arts, à la science et à la technologie.

En conséquence, ces droits sont respectés dans la *Mission de l'UNESCO* : Construire la paix par la coopération internationale dans les domaines de l'éducation, des sciences et de la culture. L'UNESCO aide les pays à adopter les normes internationales et gère des programmes qui favorisent la libre circulation des idées et le partage des connaissances.

#### 1.5.2 Portée continentale

- i. La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981, qui reflète la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle garantit la liberté d'expression et d'information, y compris le droit de rechercher, de recevoir et de transmettre des informations et des idées, oralement, par écrit ou sur support imprimé, sous forme artistique ou par toute autre forme de communication, y compris par-delà les frontières. La Charte affirme en outre le droit à l'éducation et met l'accent sur le plein épanouissement de la personnalité humaine. Elle promeut le droit à la participation à la vie culturelle et à la jouissance des arts, et soutient le droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant des productions littéraires et artistiques.*

- ii. *La Politique de développement social pour l'Afrique de 2005*, qui propose des stratégies d'éradication de la pauvreté en Afrique. Cette politique sous-tend l'éducation et le marché du travail en tant que deux des sept piliers de l'économie et exhorte les gouvernements à soutenir la recherche-développement, en particulier dans les domaines de la science et de la technologie, et le développement de la culture comme interventions prioritaires pour atteindre les objectifs de l'éducation et améliorer, en conséquence, le marché du travail.
- iii. *La Charte de la renaissance culturelle africaine de 2006*, qui affirme que toute communauté humaine est nécessairement régie par des règles et des principes fondés sur la culture, et que la culture englobe, entre autres, l'art et la littérature. La charte détaille les fonctions des États africains en matière de réhabilitation, de restauration, de préservation, de protection et de promotion de la culture. Il s'agit notamment de faciliter l'accès de toutes les franges de la population à l'éducation et à la culture, de renforcer le rôle de la science et de la technologie – y compris les systèmes endogènes de connaissances – dans la vie des peuples africains en intégrant l'utilisation des langues africaines ; de promouvoir l'échange et la diffusion des biens culturels et des connaissances entre pays africains et avec la communauté internationale ; d'adopter des lois et règlements nationaux et interafricains pour garantir la protection des droits d'auteur et protéger la liberté des artistes ; de soutenir aux plans matériel et financier le développement d'initiatives culturelles et de prévoir des mesures incitatives dans les plans fiscaux, législatifs et administratifs ; de renforcer les capacités des acteurs du secteur de la culture par la formation ; de promouvoir l'implantation des activités d'édition et de distribution de livres, en particulier dans les langues africaines ; d'assurer la promotion des langues africaines en formulant et en appliquant des politiques linguistiques nationales appropriées ; et d'intégrer les langues africaines dans les programmes éducatifs.
- iv. *Le Plan d'action de la deuxième Décennie de l'éducation pour l'Afrique de l'UA de 2006*, qui identifie le genre et la culture, l'enseignement supérieur et l'élaboration de programmes d'enseignement comme trois des sept domaines d'action prioritaires pour atteindre les objectifs d'une éducation équitable, de qualité et pertinente pour les populations africaines. Il présente également des stratégies à appliquer dans ces domaines d'intervention, notamment la promotion des industries culturelles, l'alphabétisation fonctionnelle pour l'autonomisation économique des femmes et des hommes, le renforcement des synergies entre la culture et l'éducation, l'intégration des langues africaines dans les systèmes éducatifs, la facilitation des moyens de diffusion de l'information sur l'entrepreneuriat, l'éducation civique, l'éducation à la santé axée sur la prévention couvrant notamment le VIH et le sida, et le paludisme, entre autres, l'élaboration de matériels didactiques et éducatifs appropriés pour tous les niveaux d'enseignement.

- v. *La Charte panafricaine du Livre de 2010*, qui souligne le rôle central des livres dans la prestation de services d'éducation et leur contribution au progrès social, culturel, politique et économique de l'Afrique. La Charte préconise de soutenir l'expansion de l'industrie du livre en Afrique au-delà des manuels scolaires, le développement de la rédaction de livres, en particulier dans les langues africaines, la promotion de la culture de la lecture, en particulier chez les enfants, la facilitation de l'accès aux livres pour la majorité des populations vivant dans les zones rurales, la facilitation du commerce intérieur et international du livre, et la promotion des TIC pour la production, la distribution et l'exploitation des livres.
- vi. *La Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique 2016-2025*, qui s'inscrit dans la volonté de mettre en place un système d'éducation et de formation de qualité pour doter le continent africain de ressources humaines efficaces et adaptées aux valeurs fondamentales africaines. Plus précisément, les objectifs de la Stratégie, notamment l'OS 2 « Construire, réhabiliter et préserver les infrastructures scolaires et développer des politiques qui assurent à tous et de façon permanente un environnement serein et propice à l'apprentissage, afin d'accroître l'accès à une éducation de qualité à tous les niveaux d'éducation » et l'OS 6 « Lancer des programmes d'alphabétisation ambitieux et efficaces pour éradiquer le fléau de l'analphabétisme » sont en phase avec la vision de la Politique nationale du livre et de lecture.
- vii. *La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)* dont les principaux objectifs sont de créer un marché continental unique des biens et des services, où prévaut la libre circulation des hommes et des femmes d'affaires, ainsi que des investissements, et d'ouvrir ainsi la voie à l'accélération de la mise en place de l'Union douanière. La ZLECAf permettra de développer également le commerce intra-africain par une meilleure harmonisation et coordination de la libéralisation et de la facilitation du commerce et des instruments y afférents à travers les communautés économiques régionales (CER) et l'Afrique de façon générale. La ZLECAf facilitera le commerce transfrontalier du livre et développera le commerce intra-africain du livre, en particulier si les programmes d'enseignement des pays des régions sont harmonisés.

### 1.5.3 Portée régionale

Ici sont visés les différents traités, protocoles et accords des Communautés économiques régionales (CER), qui ont pour objectifs de réaliser l'intégration régionale totale et de mettre en place des communautés économiques régionales.

En conséquence, la plupart des CER (CEDEAO, SADC, CAE) sont convenues de mesures visant à stabiliser les barrières tarifaires et non tarifaires, les droits de douane et les taxes intérieures, à établir des zones de libre-échange et des unions douanières, à harmoniser les politiques monétaires, financières et fiscales, à harmoniser les politiques sectorielles communes et à assurer la libre

circulation des biens. Toutes ces mesures sont très bénéfiques pour le secteur du livre, en particulier en ce qui concerne l'expansion des marchés du livre. L'élargissement des marchés de l'échelle nationale à l'échelle régionale entraînera une diversification et une spécialisation, ce qui renforcera la production du secteur du livre pour mieux desservir tous les domaines du développement.

Les politiques nationales du livre devraient promouvoir les objectifs des CER, sur la base des paramètres convenus pour l'alignement des politiques sectorielles.

#### 1.5.4 Portée nationale

L'adaptation du cadre continental de politique du livre aux politiques nationales du livre s'appuiera sur la force des instruments de réglementation sectoriels pertinents en place, notamment :

- i. *le Plan de développement de l'éducation*, dont la mission est d'assurer la prestation de services d'éducation à tous les niveaux, y compris l'alphabétisation générale, l'éducation permanente et l'apprentissage tout au long de la vie. Les politiques nationales du livre définissent clairement les rôles du secteur du livre dans l'élaboration, la production et la distribution des manuels scolaires, en vue de l'atteinte des objectifs nationaux d'éducation, en intégrant le secteur du livre comme acteur clé dans le secteur de l'éducation.
- ii. *les Politiques en matière de TIC*, dont les fonctions sont de réglementer la diffusion et l'utilisation de l'information, de faciliter une communication efficace, en particulier au moyen de l'Internet, ainsi que de développer et de promouvoir les technologies de l'information et de la communication. La vision du développement des politiques des TIC en Afrique est de transformer le continent en une économie fondée sur le savoir. Les politiques nationales du livre devraient faire en sorte que le secteur du livre tire parti des stratégies de promotion des TIC dans le développement, la distribution et l'utilisation des connaissances, la protection de la propriété intellectuelle et le renforcement des capacités en matière de TIC.
- iii. *les politiques culturelles*, qui encouragent le développement et la promotion des industries culturelles. Les politiques nationales du livre devraient viser à développer toutes les facettes de la chaîne du livre. Les livres culturels, en particulier ceux qui préservent et promeuvent le savoir et les langues africaines autochtones, ainsi que la littérature africaine, devraient être classés comme des produits culturels, développés et promus en conséquence.
- iv. *les politiques linguistiques*, qui définissent les moyens de communication et l'utilisation des langues dans les programmes d'enseignement. Les politiques nationales du livre devraient formuler des stratégies pour développer, préserver et promouvoir l'utilisation des langues africaines.

- v. *les politiques de promotion des bibliothèques* relatives à la gestion des connaissances, dont la mission est d'assurer l'accès à l'information pour soutenir la culture de la lecture. Les politiques nationales du livre devraient mettre particulièrement l'accent sur le développement et le financement des bibliothèques scolaires et communautaires et sur l'intégration de la lecture de loisir dans les programmes scolaires, ainsi que sur la promotion de la lecture pour l'apprentissage tout au long de la vie.
- vi. *les lois de protection des droits d'auteur*, dont le mandat est d'assurer la protection de la propriété intellectuelle. Les politiques nationales du livre devraient mettre en place des stratégies pour protéger efficacement la propriété intellectuelle sur les livres imprimés et numériques, pour lutter contre le piratage et pour développer, récompenser, promouvoir les auteurs locaux et leur rendre hommage.
- vii. *les politiques commerciales*, qui réglementent le commerce et la fiscalité, et qui encouragent le commerce. Les politiques nationales du livre devraient garantir le soutien du gouvernement au commerce du livre en permettant à l'industrie du livre de bénéficier des accords commerciaux internationaux ; et à des actions de soutien telles que la réduction ou la suppression des taxes et autres tarifs sur la production, l'importation, la distribution et la vente du livre, afin de réduire les prix et de faciliter le commerce transfrontalier.

## **2 ORIENTATION POLITIQUE**

### **2.1 Vision**

Une industrie africaine du livre dynamique et durable qui contribue comme il convient au développement par l'éducation, la culture et l'information.

### **2.2 Mission**

Fournir des directives structurelles et juridiques sur l'écriture, l'édition et la distribution de livres, promouvoir une culture de la lecture et améliorer le commerce du livre.

### **2.3 Objectif global**

L'objectif global du cadre continental de politique du livre et de la lecture est de faciliter l'adoption et la mise en œuvre de politiques nationales du livre en Afrique.

### **2.4 Objectifs des politiques nationales du livre, inhérents au cadre de la politique continentale du livre et de la lecture**

Comme l'ont reconnu les gouvernements nationaux, les objectifs des politiques nationales du livre se déclinent comme ci-après :

- i. faciliter l'écriture et la publication de livres dans tous les domaines ;
- ii. développer et promouvoir la production, l'accès et l'utilisation de livres en langues africaines ;
- iii. réglementer la production, la distribution et l'utilisation des livres ;
- iv. accroître le commerce du livre à l'échelle nationale, régionale et internationale ;
- v. améliorer l'accès de toutes les populations, y compris les groupes marginalisés, à des livres diversifiés, de qualité, pertinents et à coûts abordables ;
- vi. améliorer et maintenir l'alphabétisation ;
- vii. promouvoir la lecture comme moyen de développement personnel et social ;
- viii. faciliter et renforcer les organisations du secteur du livre ;
- ix. assurer un mécanisme de coordination, de consultation et de collaboration entre les parties prenantes du secteur du livre issus du secteur public et du secteur privé ;
- x. appliquer un code de conduite et d'éthique dans le milieu des professionnels du livre ;
- xi. accroître et améliorer les capacités humaines et technologiques de l'industrie du livre ;
- xii. etc.

## 2.5 *Stratégies politiques*

Les éléments de politique ci-après sont axés sur des domaines communs nécessitant une attention politique à l'échelle du continent. Ils ne sont toutefois pas uniformes et les parties prenantes nationales de chaque pays devraient interroger et confirmer la validité de chaque élément de la politique ainsi que la possibilité de mettre en œuvre les stratégies avant leur adoption. Les résultats escomptés de chaque stratégie et les organes/institutions/bureaux/responsables de la mise en œuvre des stratégies, ainsi que le calendrier d'exécution, devraient être indiqués.

### 2.5.1 Développement de l'écriture

Cette politique a pour but de mettre en place des mécanismes pour développer l'écriture.

#### 2.5.1.1 *Objectif 1 : Soutenir, promouvoir et protéger les écrivains africains*

##### Stratégies :

- i. établir un institut de formation sur le développement du livre/organiser des activités de formation à l'intention des auteurs de toutes les catégories et de toutes les tranches d'âge ;
- ii. intégrer l'écriture créative comme discipline dans les programmes d'enseignement dès l'enseignement primaire ;
- iii. créer et soutenir des prix littéraires ;
- iv. formuler, promulguer et appliquer les lois sur le droit d'auteur ;
- v. mettre en place et soutenir des organisations de droits de reprographie et lutter contre la piraterie ;
- vi. créer et soutenir des associations d'écrivains africains ;
- vii. développer des programmes de promotion des écrivains africains à travers des revues, des médias, des cérémonies de célébration d'auteurs, des lancements de livres ;

viii. etc.

### **2.5.1.2 Objectif 2 : Encourager l'écriture en langues africaines**

#### Stratégies :

- i. mener des enquêtes sur le statut des langues africaines ;
- ii. lancer des projets d'écriture pour la préservation des langues africaines menacées ;
- iii. soutenir la normalisation et l'orthographe, en particulier pour les principales langues transfrontalières ;
- iv. informatiser et encourager l'utilisation des langues africaines dans d'autres formes de TIC, y compris les téléphones portables ;
- v. intégrer les langues africaines dans les programmes d'enseignement en tant que moyens d'enseignement et langues d'étude à tous les niveaux ;
- vi. mettre en place des mesures incitatives pour la traduction des livres en langues africaines autochtones, à travers par exemple des programmes de rachat ;
- vii. lancer des concours d'écriture en langues africaines dans les écoles ;
- viii. entreprendre des activités de plaidoyer et de promotion en faveur des langues africaines ;
- ix. etc.

### **2.5.1.3 Objectif 3 : Faciliter la rédaction d'ouvrages universitaires et savants**

#### Stratégies :

- i. offrir un soutien financier idoine à la recherche dans les établissements d'enseignement supérieur et soutenir les congés sabbatiques pour les auteurs universitaires ;
- ii. encourager la recherche et le développement et soutenir la publication et la diffusion de la recherche scientifique africaine ;
- iii. créer et soutenir les presses universitaires ;
- iv. établir et soutenir des forums régionaux et internationaux d'échange entre les écrivains universitaires et savants ;
- v. etc.

## **2.5.2 Développement de l'édition africaine**

Cette politique a pour objectif de développer l'édition indigène africaine pour s'assurer que les livres produits et utilisés dans tous les secteurs en Afrique sont pertinents et appropriés pour répondre aux besoins sociaux, culturels, éducatifs et de communication du continent.

### **2.5.2.1 Objectif 1 : Soutenir les éditeurs africains**

#### Stratégies :

- i. libéraliser la production et la distribution des manuels scolaires ;
- ii. établir un programme viable de renforcement des capacités par la formation à l'élaboration et à production de livres ;

- iii. adopter des politiques du livre multitextes ;
- iv. formuler, dans le cadre d'un processus consultatif, des politiques de manuels scolaires acceptables et inclusives (contenu et spécifications techniques, systèmes de validation et d'approbation, structures d'achat et de distribution, et processus de suivi et évaluation) ;
- v. créer des fonds du livre au profit des éditeurs autochtones ;
- vi. mettre en place des programmes de rachat pour l'édition et la distribution de livres dans les régions où les livres sont rares, comme les livres en langues africaines, les livres pour enfants, les livres culturels, les livres pour les personnes ayant des besoins spéciaux, par exemple les livres en langue des signes et en braille ;
- vii. réviser les programmes d'enseignement pour accroître le contenu sur la culture africaine et intégrer les connaissances locales dans les programmes d'enseignement ;
- viii. harmoniser les programmes d'enseignement au niveau régional ;
- ix. soutenir les associations d'éditeurs dans les domaines de l'enregistrement, de la gouvernance, de l'élaboration de programmes, de la collecte et de la gestion des données, et du plaidoyer ;
- x. soutenir les prix de la publication de livres en langues locales aux niveaux national et régional ;
- xi. apporter un appui aux salons communautaires du livre pour les livres en langues locales ;
- xii. etc.

#### 2.5.2.2 *Objectif 2 : Diversifier et améliorer la qualité des livres publiés en Afrique*

##### Stratégies :

- i. mettre en place des mécanismes de formation des éditeurs dans les domaines de l'édition, des TIC, de la conception et de l'illustration, de la pré-press, du marketing, de la vente, de l'entreposage, de la gestion du commerce du livre, etc. ;
- ii. instaurer des prix d'excellence pour les éditeurs autochtones au niveau national et/ou régional ;
- iii. promouvoir l'utilisation de différentes technologies dans l'édition, par exemple l'édition électronique, l'édition numérique, les livres audio, etc. ;
- iv. encourager les partenariats transfrontaliers entre éditeurs africains, tels que les programmes de coédition, de licences et d'échanges, ainsi qu'avec des éditeurs internationaux, etc. ;
- v. soutenir les partenariats entre éditeurs et ONG (locales et internationales) axés sur les livres sur le développement dans des domaines tels que la santé, l'environnement, la gouvernance, etc. ;
- vi. mettre en place un mécanisme pour vérifier les préjugés dans le contenu des livres tels que ceux ayant trait au genre, à la religion, à la race, à l'origine ethnique ;
- vii. etc.

#### 2.5.3 **Expansion de la distribution de livres et facilitation du commerce du livre**

L'objectif de cette politique est de maximiser le rendement économique des livres et d'en assurer la disponibilité pour la majorité.

### 2.5.3.1 *Objectif 1 : Développer les marchés nationaux du livre*

#### Stratégies :

- i. réduire/supprimer la TVA/taxe de vente sur les livres ;
- ii. allouer des budgets suffisants aux bibliothèques publiques, aux écoles et aux établissements d'enseignement supérieur, tant pour les manuels scolaires que pour les livres généraux ;
- iii. mettre des bibliothèques en place dans toutes les écoles et tous les collèges publics ;
- iv. élargir les réseaux de bibliothèques publiques et communautaires ;
- v. réaliser et maintenir un ratio d'un manuel scolaire par élève ;
- vi. offrir des incitations financières, telles que des facilités de crédit, aux libraires ;
- vii. mettre au point un mécanisme de contrôle des prix au détail, en particulier pour les manuels scolaires, par exemple en veillant à ce que les prix soient imprimés sur les couvertures des livres ;
- viii. offrir des possibilités de formation aux libraires ;
- ix. faciliter la baisse des tarifs pour réserver des espaces publicitaires dans les médias ;
- x. soutenir les salons et expositions communautaires, nationaux et régionaux du livre ;
- xi. restreindre l'importation de livres savants pour permettre une augmentation de l'édition locale ;
- xii. mettre en place des associations de vente de livres et leur apporter un soutien dans les domaines de l'enregistrement, de la gestion et de la réglementation ;
- xiii. etc.

### 2.5.3.2 *Objectif 2 : Promouvoir le commerce transfrontalier et international du livre*

#### Stratégies :

- i. supprimer les droits de douane sur les livres et éliminer les procédures frontalières fastidieuses conformément à l'Accord de Florence et à son Protocole de Nairobi<sup>1</sup> ;
- ii. veiller à ce que les livres bénéficient du traitement préférentiel accordé aux biens conformément aux protocoles des CER ;
- iii. harmoniser les programmes d'enseignement et les politiques de manuels scolaires entre les pays des régions ;
- iv. revoir et réduire les frais postaux et de transport de livres ;
- v. instaurer une réglementation spéciale de change qui facilite les paiements transfrontaliers pour les achats de livres, par exemple en renonçant aux commissions ;

---

<sup>1</sup> L'Accord pour l'importation d'objets de caractère éducatif, scientifique ou culturel (également connu sous le nom d'Accord de Florence) est un traité de l'UNESCO de 1950 par lequel les États s'engagent à ne pas imposer de droits de douane sur certains objets à caractère éducatif, scientifique ou culturel qui sont importés.

- vi. soutenir les forums panafricains du commerce du livre, y compris les salons du livre, les rencontres d'acheteurs et de vendeurs, etc. ;
- vii. parrainer des éditeurs et des libraires pour participer à des salons internationaux du livre et à des forums universitaires. Soutenir le commerce électronique en créant des sites Web pour les livres africains et convenir de dispositions spéciales avec les institutions bancaires pour faciliter les achats en ligne ;
- viii. etc.

### **2.5.3.3 Objectif 3 : Assurer l'accessibilité aux livres pour tous**

#### Stratégies :

- i. soutenir la recherche et la publication de livres dans des domaines particuliers, tels que le savoir et les langues autochtones, les arts et le tourisme ;
- ii. élaborer des mécanismes novateurs de distribution de livres, tels que les clubs de lecture ;
- iii. appliquer le contrôle des prix des livres ;
- iv. réduire ou abolir la TVA et la taxe de vente sur les livres pour en assurer l'abordabilité ;
- v. encourager l'organisation d'expositions de livres à l'échelle nationale ;
- vi. faciliter le financement adéquat des bibliothèques communautaires ;
- vii. élaborer des programmes visant à garantir l'accès aux livres pour les personnes ayant des besoins spéciaux, y compris les handicapés visuels et mentaux, les malentendants, etc.
- viii. etc.

### **2.5.4 Développer la production locale de livres**

Cette politique vise à développer et à promouvoir l'impression locale, à accélérer la production, à réduire les coûts et à améliorer la qualité des livres produits localement.

#### **2.5.4.1 Objectif 1 : Accélérer et réduire le coût de production des livres, améliorer la qualité des livres produits localement.**

#### Stratégies :

- i. soutenir la modernisation de l'industrie de l'impression et de la production de livres en finançant l'installation de nouvelles technologies pour les livres imprimés à la demande et la production de lecteurs électroniques et de livres audio ;
- ii. financer l'achat de livres électroniques et de livres audio destinés aux écoles et aux bibliothèques publiques ;
- iii. renoncer aux taxes sur l'équipement et les outils de production de livres ou les réduire ;
- iv. développer des programmes de formation pour le sous-secteur de l'impression et de la production de livres ;
- v. etc.

### **2.5.5 Promotion de la lecture**

Cette politique visera à accélérer l'acquisition des connaissances, en inculquant la culture de la lecture à la société et en faisant en sorte que l'alphabétisation soit fonctionnelle.

#### **2.5.5.1 Objectif 1 : Élargir les réseaux de bibliothèques**

##### Stratégies :

- i. mener des enquêtes à l'échelle nationale pour déterminer les niveaux de lectorat et les préférences en matière de livres ;
- ii. établir et financer adéquatement les bibliothèques scolaires, institutionnelles, communautaires et publiques ;
- iii. renforcer les capacités des bibliothécaires par une formation sur le développement du lectorat ;
- iv. mettre en place des bibliothèques dans les classes et intégrer la lecture comme matière dans les programmes scolaires ;
- v. offrir aux enseignants une formation sur les compétences de base en bibliothéconomie et sur les méthodes novatrices d'enseignement de la lecture ;
- vi. mettre en place un réseau national de bibliothèques mobiles ;
- vii. rendre les bibliothèques accessibles aux personnes ayant des besoins spéciaux, par exemple les handicapés physiques ;
- viii. etc.

#### **2.5.5.2 Objectif 2 : Développer une culture de la lecture**

##### Stratégies :

- i. entreprendre des recherches sur les besoins en lecture (niveaux sectoriel, géographique, linguistique, éducatif et social, etc.) et élaborer des stratégies de promotion de la culture de la lecture en fonction des résultats ;
- ii. réviser les programmes d'enseignement pour les fonder sur les ressources d'apprentissage, c'est-à-dire pour permettre l'utilisation d'un éventail de ressources et de matériels d'enseignement et d'apprentissage tels que les plateformes de TIC, les ouvrages de référence, etc. ;
- iii. établir des systèmes d'évaluation et d'examen continus qui mettent les apprenants à l'épreuve pour ce qui est de leurs compétences et talents personnels. Soutenir les programmes de TIC dans les écoles, les bibliothèques communautaires et publiques ;
- iv. soutenir la production et la distribution de livres en langues locales par le biais de bibliothèques communautaires et mobiles ;
- v. lancer des campagnes de promotion de la lecture pour populariser la lecture en tant qu'activité culturelle, notamment par le biais de programmes médiatiques, de la publicité extérieure comme les marches de promotion du livre, etc. ;
- vi. instaurer et célébrer des journées et des semaines nationales du livre, ainsi que des journées de l'alphabétisation et du droit d'auteur ;
- vii. organiser des activités de promotion de la lecture dans les écoles, les établissements d'enseignement supérieur et les centres

- communautaires, notamment des salons du livre, des tentes de lecture, des concours de lecture, de narration et de poésie, etc. ;
- viii. créer des réseaux de promotion, de lobbying et de plaidoyer pour la lecture ;
- ix. soutenir les forums sur les meilleures pratiques et le partage d'expériences en matière de promotion de la lecture ;
- x. impliquer les responsables politiques, communautaires et religieux dans les projets et campagnes de promotion de la lecture ;
- xi. etc.

### 2.5.5.3 *Objectif 3 : Améliorer la fonctionnalité de l'alphabétisation*

#### Stratégies :

- i. réviser les programmes d'enseignement pour les rendre plus adaptés aux besoins nationaux de développement économique ;
- ii. intégrer les compétences d'autonomie fonctionnelle et les questions transversales telles que le VIH et le sida, la génération de revenus, l'éducation civique, etc. dans les programmes scolaires ;
- iii. soutenir les programmes d'alphabétisation des adultes ;
- iv. mettre en place des programmes de rachat et des kiosques d'information pour la distribution de livres sur la génération de revenus, les techniques agricoles, la gestion de l'environnement, l'éducation civique, la gestion de la santé et l'assainissement, l'éducation aux médias, etc. ;
- v. etc.

### 2.5.6 **Coordination et réglementation de l'industrie**

Cette politique vise à assurer le professionnalisme et l'éthique des acteurs de l'industrie et à renforcer la collaboration à l'échelle du secteur.

#### 2.5.6.1 *Objectif 1 : Mettre en place des cadres juridiques pour réglementer l'industrie*

#### Stratégies :

- i. adopter des lois sur le droit d'auteur et créer des organismes d'application de la loi pour prévenir la contrefaçon et le piratage ;
- ii. revoir ou réviser les politiques de droit d'auteur pour améliorer et gérer les organisations de gestion collective, les connaissances et le patrimoine communautaires ;
- iii. établir un mécanisme obligatoire de collecte et de documentation des données sur l'industrie, comme les registres d'auteurs, d'éditeurs, d'imprimeurs, de libraires, de bibliothécaires, etc. ; le nombre de livres publiés, d'exemplaires imprimés et de ventes de livres ; les résultats financiers des diverses entreprises, etc. ;
- iv. faire respecter le système de Numéro international normalisé du livre (ISBN) et mettre en place des centres de dépôt légal ;
- v. formuler et conclure des protocoles d'accord obligatoires entre les différents acteurs de l'industrie, par exemple les auteurs, les

- illustrateurs et les éditeurs, les éditeurs et les libraires, les éditeurs et les imprimeurs ;
- vi. désigner des autorités institutionnelles pour coordonner la mise en œuvre de la politique nationale du livre ;
  - vii. nommer des comités chargés de rédiger les politiques nationales du livre ;
  - viii. etc.

#### 2.5.6.2 *Promouvoir la collaboration entre les parties prenantes du secteur du livre et avec le gouvernement*

##### Stratégies :

- i. assurer la formation d'organisations légalement reconnues et démocratiques le long de la chaîne du livre ;
- ii. créer, renforcer et soutenir des organisations nationales, régionales et continentales du livre ;
- iii. soutenir les forums de collaboration dans le secteur du livre, par exemple les séminaires, les conférences, etc. ;
- iv. assurer la représentation du secteur du livre au sein des conseils et comités gouvernementaux pertinents ;
- v. établir et maintenir les Conseils nationaux de développement du livre en tant qu'organismes gouvernementaux semi-autonomes des conseils relevant des deux principaux ministères que sont les ministères de l'Éducation et/ou de la Culture;
- vi. etc.

#### 2.5.7 **Toute autre politique pouvant être identifiée dans les pays.**

### 3 **ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE DU LIVRE**

#### *3.1 Approche de l'élaboration des politiques nationales du livre*

- 3.1.2 Le cadre continental de politique du livre et de la lecture est un document de référence souple pour guider la formulation des politiques nationales du livre. Son adaptation ne devrait donc pas être rigide, mais devrait plutôt tenir compte des besoins spécifiques des pays.
- 3.1.3 L'adoption du cadre continental de politique du livre et de la lecture dans les politiques nationales du livre devrait être entreprise dans le cadre d'un processus consultatif.
- 3.1.4 Sur la base d'enquêtes et d'analyses détaillées de tous les aspects du développement du livre, tels que l'écriture, l'édition, la production, la distribution, le commerce et le lectorat, les politiques nationales devraient identifier les facteurs qui entravent le développement de la chaîne du livre et proposer des mécanismes pour faciliter son développement quantitatif et qualitatif. La méthodologie d'analyse des forces, des faiblesses, des possibilités et des menaces (FFPM) serait idéale pour traduire les besoins identifiés en objectifs et stratégies de politiques correctives réalisables.

- 3.1.5 En ce qui concerne l'organisation de l'industrie, il convient de noter que les diverses organisations du secteur du livre opèrent de manière indépendante et, dans la plupart des cas, ont formulé des règles et règlements indépendants qui les régissent. Les politiques nationales du livre devraient consolider ces règlements, afin d'assurer l'harmonie et la responsabilisation de tous les praticiens du secteur du livre.
- 3.1.6 Là où des politiques du livre existent déjà, elles devraient être revues et améliorées sur la base du cadre continental de politique du livre et de la lecture. Lorsqu'il existe des politiques du manuel scolaire, l'un des objectifs de la politique devrait être d'aligner ladite politique sur la vision et les objectifs de la politique nationale du livre.

### 3.2 *Implication des pouvoirs publics*

- 3.2.1 Les politiques du livre profitent à tous les citoyens et devraient donc être une priorité des gouvernements. Pour garantir la mise en œuvre, l'élaboration des politiques nationales du livre devrait être dirigée par les gouvernements et approuvée par la plus haute autorité, conformément au système politique. L'élaboration des plans nationaux de mise en œuvre, y compris la rédaction, devrait faire appel à des cadres supérieurs des ministères désignés.
- 3.2.2 En principe, les principaux objectifs des politiques nationales du livre, qui sont de permettre l'accès à des matériels d'enseignement et d'apprentissage pertinents ainsi que de préserver et valoriser le patrimoine culturel, influencent le développement de l'éducation et de la culture. En conséquence, des fonctionnaires de haut rang de ces secteurs devraient diriger et coordonner les équipes de rédaction. En outre, des fonctionnaires d'autres ministères concernés qui s'occupent de la réglementation fiscale et monétaire, des régimes postaux et des transports, ainsi que des règlements constitutionnels et juridiques devraient être impliqués.

### 3.3 *Intégration du secteur privé*

Bien que le secteur privé se soit battu pour des politiques du livre au cours des quatre dernières décennies, le lobbying a été incohérent et presque inefficace. Cette situation peut être attribuée à la structure du secteur, qui se compose de plusieurs tâches complexes exécutées par différents professionnels. Actuellement, on ne peut donc pas dire que le secteur parle d'une seule et même voix. En effet, le fait que certaines des tâches de la chaîne du livre, telles que l'écriture, l'édition, l'impression et la vente de livres, soient commerciales et relèvent principalement du secteur privé, tandis que d'autres, telles que l'élaboration de programmes d'enseignement, l'alphabétisation des adultes et les bibliothèques publiques, relèvent de la compétence du gouvernement, complique davantage la situation. À cet égard, les **conseils nationaux de promotion du livre**, dont la gouvernance, la gestion et les programmes sont représentatifs et englobent les secteurs public et privé, demeurent les institutions les mieux placées pour coordonner le développement du secteur du livre au niveau national.

### 3.4 *Promulgation*

- 3.4.1 En accordant de l'attention aux domaines prioritaires, une politique nationale du livre sert de feuille de route pour le développement du secteur du livre. Toutefois, il s'agit également d'un outil législatif permettant de coordonner et d'appliquer des pratiques appropriées. À cette fin, son adoption devrait se faire par voie législative. Par conséquent, l'une des questions sur lesquelles il faut s'entendre lors de l'élaboration des politiques nationales du livre est celle du processus juridique approprié pour la promulgation.
- 3.4.2 Dans la plupart des pays, la voie officielle d'adoption des politiques est l'adoption par le Parlement (adoption de projet de loi), et la rédaction d'un projet de loi du gouvernement relève de la responsabilité du bureau constitutionnel.
- 3.4.3 À l'instar des politiques gouvernementales, la politique nationale du livre devrait être diffusée au public pour commentaires et approbation. Ainsi, un programme de plaidoyer sur l'éducation civique devrait être développé sous forme d'une des stratégies de mise en œuvre.

### 3.5 *Mise en œuvre*

Le préambule de la Politique nationale du livre devra affirmer l'engagement du gouvernement à appuyer la politique et à réaliser les buts et objectifs visés, tandis que les articles attribueront les responsabilités de la mise en œuvre des stratégies aux divers parties prenantes et organismes.

### 3.6 *Suivi et évaluation*

Le processus d'évaluation des performances des politiques nationales du livre est mis en œuvre à trois niveaux :

- 3.6.1 Au niveau sectoriel, les ministères et départements gouvernementaux compétents et les associations professionnelles du secteur privé suivront en permanence la mise en œuvre de la politique pour s'assurer que les stratégies proposées pour améliorer les résultats dans leurs domaines respectifs sont mises en œuvre en conséquence. Ce processus devrait entraîner des ajustements ou des modifications à la politique. Cela exige qu'un plan de suivi et évaluation soit élaboré comme l'une des stratégies de la politique nationale du livre.
- 3.6.2 Au niveau institutionnel, les Conseils nationaux de développement du livre proposés entreprennent des évaluations périodiques planifiées pour évaluer l'évolution des divers aspects du secteur après la mise en œuvre des stratégies. Par exemple, l'augmentation de la production et du commerce du livre et les niveaux de lectorat doivent faire l'objet de suivi après qu'ont qu'aient été entrepris les programmes de formation, les modifications des programmes d'enseignement, l'extension des réseaux de bibliothèques, etc.. Dans le cadre de la programmation de la Politique nationale du livre, les Conseils nationaux de développement du livre

doivent élaborer des plans de projet détaillés prévoyant les intrants, les extrants et les résultats.

- 3.6.3 Au niveau national, le gouvernement, par l'intermédiaire de ses départements de suivi et évaluation, tels que les ministères de la planification et les bureaux de statistiques, doit évaluer les résultats macroéconomiques de la politique, par exemple les changements dans la qualité de l'éducation, la contribution du secteur du livre au développement national global, etc.

### 3.7 *Financement*

Actuellement, au sein des gouvernements et du secteur privé, un certain nombre d'activités sont en cours qui contribuent à la réalisation des objectifs énoncés dans le cadre. Dans la mesure du possible, le secteur privé devrait financer des stratégies pour lesquelles il peut collecter des fonds. Toutefois, comme cela a déjà été dit, le cadre vise à harmoniser le développement du secteur du livre sous la coordination d'une institution unificatrice. Par conséquent, le financement des Conseils nationaux de développement du livre proposés devrait être une autre stratégie de l'objectif visant à renforcer la coordination et la réglementation de l'industrie. Étant donné que les gouvernements s'engagent à soutenir la mise en œuvre des politiques nationales du livre, les conseils susmentionnés devraient relever du champ de compétences de l'État et leur financement devrait être inclus dans les budgets nationaux.

## 4 **ADOPTION DU CADRE CONTINENTAL DE L'UA POUR LA PROMOTION DE LA POLITIQUE DU LIVRE ET DE LA LECTURE**

- 4.1 Ce Cadre continental de politique du livre de l'UA, ayant reçu les avis des parties prenantes des États membres, représente les intérêts des gouvernements africains et d'autres parties prenantes du secteur du livre.
- 4.2 Le projet de politique continentale du livre et de la lecture sera partagé avec les départements ministériels concernés et les autres parties prenantes et révisé à l'aune de leurs commentaires, puis présenté lors d'une réunion des ministres concernés, en l'occurrence ceux chargés de l'éducation et de la culture.